



Convention sur la
diversité biologique



ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011



Réf. : SCBD/ITS/YX/75387

18 mars 2011

NOTIFICATION¹

Le Fonds pour l'environnement mondial a établi un Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya (FMPN), le 17 mars 2011

Madame/Monsieur,

Il me fait plaisir de vous informer qu'à l'initiative du Japon, le Conseil du FEM a établi le 17 mars 2011 un Fonds d'affectation spéciale dédié au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation. Le Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (FMPN) vise à faciliter l'entrée en vigueur et la mise en œuvre rapides du Protocole de Nagoya.

À ce titre, voici la communication de Madame Monique Barbut, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial :

« Il me fait grand plaisir de vous informer que le Projet de Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya (FMPN) a été établi aujourd'hui. J'aimerais rendre hommage au Gouvernement du Japon, pour son leadership sans relâche et nécessaire à la création de ce fonds, et ce même en plein cœur de la tragédie qui ne cesse d'affliger son peuple. Je suis certaine de parler au nom du Conseil entier en saisissant cette opportunité pour reconnaître avec admiration et inspiration l'engagement du Japon dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et dans la cause environnementale mondiale. Le FEM ne pourrait compter sur un meilleur ami. »

En effet, il s'agit d'une autre démonstration du leadership du Japon dans la mise en œuvre des ententes sur la biodiversité de Nagoya et de l'engagement de la présidence de la CdP-10 à faire tous les efforts nécessaires pour faire des résultats de Nagoya une réalité. Le leadership de la présidence de la CdP-10 est d'une signification toute particulière spécialement à la suite de la tragédie qui se poursuit et de la souffrance du peuple japonais. Je suis certaine que les Parties à la Convention et leurs partenaires seront à jamais reconnaissants envers le Peuple et le Gouvernement du Japon pour leur leadership exceptionnel et leur engagement envers la promotion de l'agenda de la biodiversité.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

À tous les Points focaux de la Convention et de ses Protocoles

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5